Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_063-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le douze décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le cinq décembre deux mil vingt-cinq, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée, a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Marie DUIGOU, excusée a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Guy DOEUFF comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900047-20251212-DEL12122025_063-DE

DEL12.12.2025-063 : Clôture du budget annexe « LOGEMENTS SOCIAUX »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « LOGEMENTS SOCIAUX a été ouvert par délibération en date du 08 décembre 2006 pour la programmation de 4 logements locatifs sociaux sur la commune de BANNALEC. Des gros travaux d'investissement ont été réalisés et terminés en 2014 et aujourd'hui la gestion de ces logements n'a plus lieu d'être suivie sur un budget annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions relatives à la gestion des budgets annexes SPA (Service public administratif),

Considérant que des opérations comptables sont nécessaires pour permettre la clôture de ce budget annexe avec reprise des résultats au budget principal,

Il est donc proposé :

- de clôturer le budget annexe LOGEMENTS SOCIAUX au 31 décembre 2025
- de reprendre les résultats de ce budget, après le vote du CFU (Compte Financier Unique)

  au budget principal en 2026,
- de réaliser toutes les opérations de dissolution nécessaires à son intégration dans le budget principal au cours de l'exercice 2026 (affectation des résultats, transfert de l'actif et du passif…)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de valider la clôture du budget annexe « LOGEMENTS SOCIAUX » au 31 décembre 2025

Décide de reprendre les résultats au budget principal après le vote du CFU en 2026

Décide de réaliser toutes les opérations de dissolution nécessaires à ce transfert au cours de l'exercice 2026

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,



Guy DOEUFF